



PRÉFET DU CALVADOS

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

Caen, le 14 juin 2023

Participation du public sur le projet d'arrêté préfectoral fixant la liste et les modalités de destruction des animaux classés susceptibles d'occasionner des dégâts dans le département du Calvados pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, la consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral fixant la liste et les modalités de destruction des animaux classés susceptibles d'occasionner des dégâts dans le département du Calvados pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 s'est déroulée du 17 mai 2023 au 7 juin 2023 inclus, par voie électronique sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados : www.calvados.gouv.fr

➤ Nombre de contributions et recevabilité :

22 contributions ont été faites par le public pendant cette période .

➤ Origine des avis (Calvados ou extérieur) :

Le public qui a émis un avis est majoritairement domicilié dans le Calvados :

- Calvados : **19 (86,4 %)**
- Hors Calvados : **3 (13,6%)**
- Non précisé : **0**

Le public, qui a émis un avis, est réparti ainsi :

- particuliers : **22**
- associations : **0**
- anonymes : **0**

➤ Sens des 16 avis :

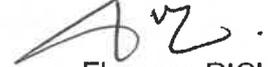
- Favorable : **22 (100 %)** (19 dans le Calvados et 3 hors Calvados)
- Défavorable : **0**

➤ **Contenu des avis :**

Sur les 22 avis favorables, seuls 4 avis sont motivés et expriment les motifs suivants :

- la régulation de certaines espèces est indispensable notamment eu égard aux potentiels dégâts
- cet arrêté préfectoral répond aux réalités de terrain

La Directrice Adjointe,
Déléguée à la Mer et au Littoral



Florence RICHARD